



UFR Administration et Communication

Semestre 1 session 2

Groupe de cours n° 1

INSTITUTIONS POLITIQUES

Cours de Madame Hiam MOUANNES

Année universitaire 2016-2017

Durée de l'épreuve : 1h30

Traitez le sujet suivant :

Le président de la République peut-il empêcher la saisine *a priori* du Conseil constitutionnel ?
Dans l'affirmative, donnez un exemple.

Y-a-t-il une possibilité de remédier à l'inconstitutionnalité d'une disposition législative promulguée mais portant atteinte à un droit ou une liberté que la Constitution garantit ?

Note sur 20.

Bonne chance.

Aucun document n'est autorisé